

# Vent de fronde contre l'éolien

**COURT** Conviés en assemblée extraordinaire, 325 ayants droit sur 1000 possibles ont approuvé le projet de la Birse. Le Parc Montoz-Pré Richard a moins fait l'unanimité...

TEXTE ET PHOTO DAN STEINER

Une file, compacte, massée à l'extérieur. A vue de nez, une bonne cinquantaine de personnes. Des petites mains qui font des allers-retours depuis l'estrade de la halle de gymnastique de Court, pour apporter des chaises supplémentaires. Les autorités avaient prévu le coup. Au lieu d'accueillir les ayants droit (325 sur 1000!) au bâtiment communal, elles avaient décidé d'investir la salle de gym. A raison: les 194 chaises mises en place avant le coup d'envoi de cette assemblée extraordinaire – finalement ouverte 35 minutes après 20h – ont été prises d'assaut. C'est que les habitants du lieu étaient conviés à donner leur avis sur un sujet hautement – environ 180 m, pales comprises – sensible: allait-on accepter le plan de quartier valant permis de construire pour sept éoliennes à Montoz (Le JdJ de jeudi).

## Des débats fleuves

Rien n'était moins sûr. Que ce soit sur Facebook, lors de la séance d'information organisée mercredi dernier ou par l'entremise d'un tous-ménages, le groupe «Montoz Libre» avait mis le paquet pour soulever un vent de fronde contre les machines (35,5 GWh/an, électricité pour 9500 ménages, 40-50 millions de francs financés par Energie Service Bienne, le promoteur) du Parc Montoz-Pré Richard. En contrepois, la commune a tenté de rassurer l'assemblée, rappelant que l'éolien était



Aurait-on pu remplir une seconde salle comme celle-ci? Pratiquement, étant donné qu'ils étaient... 325.

une part importante de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Le maire, Jean-Luc Niederhauser, a relevé le fait que 2% du chiffre d'affaires par année et par éolienne (soit environ 100 000 fr. par an), tomberaient dans les caisses de la commune.

Disons-le toutefois de suite, la longueur des débats ne nous a pas permis d'inclure le résultat dans la présente édition, faute d'un délai assez tardif et de l'ampleur fleuve des débats.

«Je me permets de poser la question: comment considérez-vous vous les familles qui auront ces machines devant leurs fenêtres? Les Biennois,

ne les subiront pas. C'est proprement inadmissible», a ainsi lancé le premier opposant, applaudi par une partie du plénum. «Le Montoz, c'est plus qu'une montagne!» s'est exclamé un autre habitant. «Veut-on faire convoier les murs de pierres sèches en justes noces avec ces monstres d'acier?» Comme il l'a fait dans ces colonnes la semaine dernière, Jean-Luc Niederhauser a fait savoir qu'il était autant attaché à ce mont que les opposants. «Mais depuis d'autres sommets, on aperçoit les fumées de la centrale nucléaire de Gösgen (SO).» Des vapeurs que des nappes de brouillard

empêchent de s'évader dans l'atmosphère. «Et il y a des gens, en dessous, qui les respirent. Oui, pour produire de l'énergie sur le Montoz, cela nécessite un sacrifice. Et, pour une fois, on doit participer à l'effort de guerre.»

Loin de s'arrêter là, les gens froissés par cette entreprise ont multiplié les remarques. Plutôt courroucées pour la plupart. Va-t-on implanter d'autres éoliennes sur la chaîne du Montoz, s'est par exemple demandée une citoyenne du village. Ingénieur chez ESB, Davide Crotta, a assuré qu'il «n'était pas prévu d'étendre le périmètre du parc».

«Ces éoliennes seront construites dans des endroits où des sources alimentent le village. S'il arrive un accident durant le chantier, qui en assumera la responsabilité si les eaux de Court sont polluées?» a interpellé un intervenant. La réponse de Jean-Luc Niederhauser? Ce sera le principe du pollueur-payeur qui s'appliquera.

Entre autres griefs, on a également reproché à l'éolien son faible rendement. «Si on voulait remplacer ce parc, il faudrait 245 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, équivalent à 35 terrains de football», a rétorqué Jean-Luc Niederhauser.

Et les pro-éolien? Oui, il y en a eu. Ils étaient... un, en fait. Ancien maire du village, Pierre Mercerat a martelé que les gens s'étaient fait aux ouvrages d'art comme barrages ou lignes à haute tension. Idem pour les éoliennes de Montoz? Pas sûr, à en déduire par la participation des Courtisans...

## Projet de la Birse avalisé

Avant le clou du spectacle, notons que l'assemblée a approuvé la création d'un poste d'adjoint au secrétaire communal et le crédit de 33 400 fr. y relatif. Et également celui de 5,75 millions (subventionné à 95,7% par la Confédération et le canton) pour le réaménagement de la Birse. Des objets, eux, submergés d'approbations.

Hors délai, le résultat du vote sur l'éolien est à retrouver sur notre site internet et dans notre édition de demain.